
DÉLIBÉRATION DE_2020_044

L'an deux mille vingt et le dix-huit mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à VELINES sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 11 mai 2020

Présents : Jocelyne ARSIGNY, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Patrice CAIGNARD, Sylvie CROSSOIR, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Jean-Luc FAVRETTO, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Michel FRICHOU, Bernard GOYER, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Christophe MARCETEAU, Lucette MOUTREUIL, Dominique POINTET, Eric REY, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Hélène DENOST par Gilles TAVERSON, Philippe FAYET par Gilbert DE MIRAS, Christian GALLOT par Karine LEY, Pierre GUERULT par Thierry BOIDÉ, Jean-Thierry LANSADE par Jean-Luc FAVRETTO, Christian SCALIGER par Christophe MARCETEAU, Yveline TESSONNEAU par Bernard GOYER

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 31 Présents : 22 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET CONVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ AVEC LA RÉGION

Monsieur le Président explique que dans la situation de crise sanitaire que rencontre notre pays actuellement, la Région a mis en place une convention de Fonds de Solidarité pour aider les entreprises par le biais de l'association INITIATIVE NOUVELLE AQUITAINE.

Il précise que suite à la conférence téléphonique du 5 mai dernier, les Vice-Présidents et lui-même proposent que la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson rejoigne cette initiative à hauteur de 2 € par habitant, soit 24 066 €.

Pour cela, Monsieur le Président précise qu'il convient de conventionner avec la Région au titre du SRDEII, puis avec INITIATIVE NOUVELLE AQUITAINE au titre du Fonds de Solidarité.

Il rappelle que la loi NOTRe du 07 août 2015 consacre les régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté le 27 décembre 2016 son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ses différentes interventions économiques.

Parallèlement, les Communautés de Communes conservent la compétence pour octroyer des aides en matière d'investissement immobilier ou de locations immobilières à destination des entreprises.

Cependant, il convient, pour l'exercice de cette compétence, qu'une convention soit signée entre la Région et la Communauté de Communes qui a pour objectifs :

- de mettre en œuvre sur le territoire communautaire le SRDEII Nouvelle Aquitaine ;
- d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté de Communes et la Région ;
- d'arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté de Communes et de garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de Communes avec celles de la Région.

Puis dans un second temps, il convient qu'une convention de Fonds de Solidarité soit signée entre INITIATIVE NOUVELLE AQUITAINE et la Communauté de Communes, dans le cadre de la crise sanitaire, afin d'aider les entreprises de notre territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes, ainsi que les annexes.
- Approuve les termes de la convention entre l'association INITIATIVE NOUVELLE AQUITAINE et la Communauté de Communes, ainsi que les annexes.
- Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ces dossiers.



Montaigne Montravel et Gurson
Communauté de Communes
24230 VÉLINES